

Une position mi-figue, mi-raisin

Comme nous le présupposions la semaine dernière, le gouvernement a fini par rendre son arbitrage concernant la répartition des sièges des syndicats au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Il a finalement tranché en retenant une position mi-figue, mi-raisin, qui tient en partie compte des accords de Bercy, mais se réfère également à la pratique antérieure. Cette position, quelque peu médiane, risque de mécontenter beaucoup de monde.

La complexité du processus montre que le système a véritablement atteint ses limites. Il est plus que temps d'adopter, lors des prochaines élections, un mode transparent et lisible. En tout état de cause, l'arbitrage rendu va probablement être attaqué par plusieurs organisations syndicales et la décision finale sera donc du ressort du Conseil d'Etat.

En attendant, la Confédération générale des cadres (CGC), exclue des prochains CSFPT et Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), crie évidemment au scandale. Et le président du **Syndicat** national

LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATION DES CADRES S'INVITE DONC DE MANIÈRE FORTE DANS LE DÉBAT ACTUEL

des directeurs généraux, Stéphane Pintre, n'apprécie pas non plus cette décision. Selon lui, elle aboutit purement et simplement à la quasi-disparition du management des collectivités au sein des instances représentatives.

« Avec la CGC, nous sommes largement majoritaires au sein de la catégorie A et, du fait de son exclusion, les cadres n'auront plus un seul représentant » s'indigne le DGS d'Antibes. La question de la représentation des cadres s'invite donc de manière forte dans le débat actuel, même si les autres organisations syndicales disposent de sections cadres.

Autres mécontents, les organisations syndicales FSU et SUD qui ne sont pas représentées malgré des percées très significatives dans de nombreux endroits. Et c'est ici que la décision ne tient absolument pas compte de l'esprit des accords de Bercy ! Mais, en revanche, en tenir compte aurait pu aboutir, mécaniquement, à réduire le nombre de siège de la CGT, alors même qu'elle a remporté un succès électoral ! Les enjeux nationaux et locaux, en cascade, sont tels pour les organisations syndicales que l'on comprend la tension qui règne sur ce sujet.

Le retard de prise de décision va entraîner un report de quelques semaines pour installer les nouveaux CSFPT et CNFPT. Il reste également à mesurer quelle influence aura le nouveau paysage syndical sur l'élection des présidents de ces deux instances.

ALAIN PIFFARETTI,
RÉDACTEUR EN CHEF